

M. STOVEL: Vous voulez savoir si notre siège social est au Canada?

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Je veux parler de l'endroit où vous fabriquez vos produits.

M. STOVEL: Nos principales usines de produits antiparasitaires sont en Ontario, près de Niagara-Falls.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous encore des questions, messieurs?

M. MITCHELL: Monsieur le président, s'il n'y a pas d'autres questions, j'aimerais remercier les représentants de la Cyanamid de s'être présentés ici aujourd'hui. C'est le seul fabricant d'insecticides et de produits antiparasitaires qui a envoyé des représentants au Comité et je crois que l'on devrait féliciter ces gens d'avoir demandé à comparaître. Nous apprécions beaucoup leur présence ici. Cette société est la seule qui se soit présentée devant un comité d'enquête et on les en a félicités. Ces gens méritent un vote de remerciements pour s'être présentés ici aujourd'hui.

M. CÔTÉ (*Longueuil*): Monsieur le président, j'aimerais ajouter mes remerciements à ceux de M. Mitchell. Vous avez été bien aimable de nous fournir cet opuscule en français. Nous apprécions beaucoup votre geste.

M. COOPER: Monsieur le président, j'aimerais ajouter deux remarques. Dans le document que vous avez là, messieurs, nous n'avons pas insisté sur le rôle que le gouvernement fédéral a joué dans la mise au point des produits antiparasitaires et sur l'aide qu'il nous a accordée. Nous avons pensé que vous prendriez connaissance de ces textes et nous sommes restés dans les limites de la Cyanamid. J'espère que vous vous rendrez compte, quand vous lirez ceci, que le gouvernement a apporté une grande contribution.

Quelqu'un a dit aussi aujourd'hui que nous produisons un nombre sans cesse croissant de composés toxiques et mortels. Ce n'est pas exact. Nos produits présentent de moins en moins de dangers. Cependant, il arrive nécessairement, parfois, que nous avons un produit vraiment toxique, mais nous tâchons d'en limiter l'usage là où rien d'autre n'est efficace. Notre société travaille à produire des composés de moins en moins dangereux et j'aimerais corriger la déclaration erronée ou le malentendu qui a cours, voulant que nous ne nous intéressions qu'aux produits toxiques. Nous essayons de rendre nos produits aussi peu dangereux qu'il est possible de le faire.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons discuté de deux documents principaux: d'abord, le mémoire de la Cyanamid et «Les produits chimiques agricoles et leur contribution à l'alimentation d'un monde en pleine explosion démographique», étude préparée par M. White-Stevens. Le Comité désire que tous deux soient annexés au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

M. OTTO: C'est ce que je propose, monsieur le président.

M. JORGENSON: Il y a un autre opuscule que M. White-Stevens nous a recommandé, monsieur le président. Pourrait-on l'inclure également comme appendice?

Le PRÉSIDENT: Il est plutôt volumineux. Je me demande si nous pourrions en obtenir plus d'exemplaires et en envoyer un à chacun des membres.

M. WHITE-STEVENS: Vous les aurez.

M. OTTO: Monsieur le président, je propose que l'étude sur «Les produits chimiques agricoles et leur contribution à l'alimentation d'un monde en pleine explosion démographique» soit annexée comme appendice aux délibérations d'aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT: Aimeriez-vous présenter une motion afin d'inclure également le mémoire?

M. OTTO: Oui, le mémoire également.

M. RYNARD: J'appuie la proposition.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, mardi prochain nous aurons ici les représentants de l'Association canadienne des produits chimiques agricoles.